

Mobilisation des étudiantes et étudiants en santé en temps de crise sanitaire : un cadrage nécessaire pour une situation qui doit rester exceptionnelle

Pas de contrat de travail ni de repos de garde, défauts d'équipements de protection individuelle, organisation arbitraire et anarchique des plannings de stages, pas d'arrêts de travail possibles : les exemples ne manquent pas.

Lors de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la **mobilisation des étudiantes et étudiants en santé** pour soutenir les établissements de soins à bout de souffle a considérablement **mis en péril leur santé mentale, physique et leurs conditions de vie et d'études**. Les différentes **enquêtes** menées sur le terrain par nos soins sont unanimes.¹

À l'origine de ces graves dérives, **l'absence criante de textes législatifs** protégeant les étudiants et étudiantes en santé, particulièrement dans ces périodes de crises, a notamment été dénoncée par nos organisations. Suite à ce constat, nos fédérations ont porté l'ambition et œuvré pour la **construction de ce cadrage national**.

Même lorsque les circonstances imposent une exceptionnelle mobilisation de toutes et tous, les règles en vigueur devraient toujours encadrer et protéger.

Après plusieurs mois de travail et d'attente, **l'arrêté cadrant la mobilisation des étudiants et étudiantes en santé**, lors de crises engendrant un afflux massif de patientes et patients, **est enfin paru**. Il représente une **avancée significative** dans la considération et la reconnaissance de **l'engagement** des étudiants et étudiantes mobilisés, et leur garantit un **meilleur accompagnement** tenant compte de leur santé et des spécificités de leurs formations.

Nos organisations saluent la parution de cet arrêté. Ensemble, nous rappelons cependant que la mobilisation des étudiants et étudiantes en santé ne doit **ni être banalisée ni systématisée** pour compenser les lacunes d'un système de santé en difficulté.

Mobilisé-e-s en cas de crises, oui ; mais pas à n'importe quel prix !

Cette crise ne doit pas servir de référence et de fondements pour d'autres événements futurs... Pour quelque raison que ce soit, rien ne doit jamais faire courir de nouveau le risque d'une formation altérée et d'une santé physique et mentale atteinte par les dispositions prises pour que le système de santé résiste.

Les représentantes et représentants étudiants veilleront à ce que ces dispositions soient respectées sur l'ensemble du territoire et pour toute situation entraînant un afflux massif de patientes et patients.



Cécile THEVENET
Attachée de presse
presse@fage.org
06 75 33 79 30



Alexis LOUPAN
Président
presidence@anemf.org
06 50 38 64 94



Numan BAHROUN
Président
president@anepf.org
06 85 40 91 31



Laura FAUCHER
Présidente
presidence@anesf.com
06 74 62 52 31



Maxime BERNARD
Président
presidence@fnek.fr
06 67 28 26 40



Naïza SAVIGNAT
Attachée de presse
presse@fnesi.org
06 59 35 54 33



Thibault GRISINGER
Co-président
president@fnsipbm.fr
06 79 44 19 77



Mathilde RENCKER
Présidente
president@isnar-img.com
06 73 07 53 01



Clément MARY
Président
president@unecd.com
06 19 20 13 17

¹ 66,2% d'anxiété, 27,7% de dépression et 23,7% d'idées suicidaires chez les étudiants en médecine et jeunes médecins [Rapport PME 2020]

7 étudiant-e-s sages-femmes sur 10 présentent des symptômes dépressifs [Enquête Bien-Être ANESF 2018]

3 étudiants en odontologie sur 4 présentent une anxiété presque quotidienne [Enquête bien-être UNECD 2022]

10% des étudiant.e.s en masso-kinésithérapie ont eu des idées suicidaires, 24% souffrent de dépression, 39% ont eu des crises d'angoisse depuis leur entrée en formation [Enquête FNEK 2022]

24,4% des étudiants en pharmacie présentent un état dépressif modéré. 11,4% un état dépressif sévère (contre 6,2% en 2019) [Enquête Bien-Être ANEPF 2021]